

Le jugement des civils devant les tribunaux militaires continue : Quand l'uniforme s'attaque aux avocats

La Tunisie vit depuis le 25 juillet une militarisation croissante de la justice ; plus de 10 civils ont été déférés devant les tribunaux militaires dont des politiciens, journalistes et avocats à la suite d'une escalade sans précédent depuis la Révolution de la liberté et de la dignité.

Dans un contexte où les institutions constitutionnelles sont menacées et où la situation de l'état de droit se trouve minée par les mesures d'exceptions, plusieurs Tunisiens comparaissent devant les tribunaux militaires pour le simple exercice de leur liberté d'expression.

Dans ce même contexte, un mandat de dépôt a été émis contre l'ancien bâtonnier, maître Abdelrazzak Kilani après 12 heures d'instructions pour des faits reprochés en relation avec sa profession d'avocat où il défendait son client, ce qui représente une attaque envers la profession d'avocat et une de la politisation de la justice.

Le Président de la République persiste donc à violer la constitution et le droit international et continue à déléguer la justice aux tribunaux militaires et en restreignant les droits humains dont le droit à un procès équitable et devant un tribunal compétent indépendant et impartial.

Les associations et organisations signataires :

Condamnent le jugement des civils devant les tribunaux militaires et leur instrumentalisation pour liquider les opposants politiques ;

Rappellent que les tribunaux militaires ne répondent pas aux critères de procès équitable en matière d'impartialité et d'indépendance ;

Rappellent que l'Etat tunisien se doit de respecter ses obligations en vertu de la constitution tunisienne et des conventions et traités de respect du droit à un procès équitable ;

Condamnent la comparution de l'ancien bâtonnier devant les tribunaux militaires, l'émission d'un mandat de dépôt à son encontre et son emprisonnement pour des faits liés à l'exercice de sa profession et demandent à mettre fin à toutes les procédures arbitraires et politisées à son encontre, en mettant fin entre autres à sa détention préventive.

Liste des organisations signataires :

1. Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
2. Organisation Mondiale Contre la Torture
3. Association Wachm
4. Association AL-Karama for rights and freedoms
5. Association aswat nissa
6. Commission internationale de juristes

7. Jamaity
8. Associaion INSAF
9. Organisation du Martyr de la Liberté Nabil Barkati
10. Al BAWSALA
11. Psychologues Du Monde Tunisie
12. Avocats sans frontières
13. Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
14. Réseau tunisien pour la justice transitionnelle
15. L'association Intersection pour les droits et les libertés
16. Alliance tunisienne pour la dignité et la réhabilitation
17. Association Bina pour le média et le développement
18. Association Vision Libre
19. Association tunisienne du mouvement culturel
20. Association des Jeunes au Service des Femmes de Kasserine
21. Observatoire Tunisien des Lieux de Détention
22. Les citoyens Danseurs du Sud
23. Comité de vigilance pour la démocratie en Tunisie, Belgique
24. Pôle Civil pour le Développement et les Droits de l'Homme
25. Association pour activer le droit à la différence
26. Initiative « on est la » pour l'égalité
27. Association « la tunisie que nous voulons »
28. Association Renouveau et appartenance
29. Association la voix des jeunes
30. Association internationale de soutien aux prisonniers politiques
31. Mobdiun